



Michel Leprêtre

Président de l'Établissement public territorial (EPT) Grand-Orly Val-de-Bièvre

« Le PLUi doit faire rentrer les villes dans un pari collectif »

Michel Leprêtre préside l'Établissement public territorial (EPT) n° 12, né au 1^{er} janvier 2016 et qui recouvre les périmètres des anciennes agglomérations du Grand Orly, du Val de Bièvre et Seine-Amont. Il revient, pour *Intercommunalités*, sur les enjeux de l'élaboration d'un PLUi sur un vaste territoire francilien, dans un jeu à trois échelles entre communes, EPT et Métropole du Grand Paris.

Comment percevez-vous le transfert de la compétence PLU des communes vers l'EPT ? Est-il l'objet de crispations au sein des territoires ?

Je ne parlerais pas de crispations mais plutôt de légitimes interrogations de mes collègues maires. Ils sont inquiets que leur commune ne soit que spectatrice d'une procédure d'urbanisme qui leur échapperait. Je partage cette réserve. Nombreux sont ceux d'ailleurs, et ma commune en fait partie, qui ont souhaité initier une procédure municipale avant le transfert de compétence pour rappeler le rôle central

que la commune doit jouer dans notre approche collective. Il m'apparaît en effet très important que les dynamiques des communes soient respectées dans cette ambition de construction partagée. Mon objectif est d'animer un travail qui parte des attentes et des projets des communes. Le PLUi ne doit pas affronter une ville mais la faire rentrer dans un pari collectif.

Votre EPT est, comme d'autres, marqué par une absence de ville-centre. Quel effet peut avoir

cette particularité sur l'élaboration du PLUi ?

Il n'y a pas de « ville-centre » en effet. Nous nous distinguons à ce titre de nombreuses agglomérations françaises ; nous saurons cependant tirer bénéfice de leurs expériences en matière d'urbanisme intercommunal. Bien que très diverses, nos communes sont en revanche fortement connectées les unes aux autres et ces interconnexions sont le socle de notre dynamique commune. Celle-ci doit reposer sur un diagnostic très précis. Celui-ci manque ; il doit permettre de souligner nos atouts et limites sur les enjeux

majeurs de la Métropole du Grand Paris. Je vois en priorité le logement et l'emploi. Je regrette d'ailleurs que le prisme de la concurrence internationale oriente notre regard sur la métropole. À mes yeux, elle n'est pas uniquement touristique ou vouée à l'économie tertiaire. Elle doit être productive et surtout assurer les conditions du mieux vivre au bénéfice des populations. Notre PLUi devra d'ailleurs contribuer à l'amélioration du service au public, je souhaite qu'il soit un levier pour une modernisation de notre offre en la matière. Sur ce plan aussi, l'enjeu foncier est crucial.